

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2009 À 17:00 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 18 août 2009 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Sylvie Boucher, Normand Galarneau et Valérie Roy. La conseillère Nathalie Bresse est absente. Le conseiller et maire suppléant Donald Lachance préside la séance extraordinaire en l'absence de monsieur le maire Fabien Morin.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance extraordinaire à 17:02 heures.

Nous tenons à mentionner que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article no. 152, c.m. à tous les membres du conseil.

2009-08-175 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Demande de certificat d'autorisation**
- 4. Période de questions**
- 5. Levée de la session extraordinaire**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Roy, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, le contenu de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 août 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-08-176 3. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION :

CONSIDÉRANT QU' il est urgent de sécuriser les tuyaux d'eau potable et des eaux usées qui traversent le ruisseau Stacey cette année;

CONSIDÉRANT QUE la période pour faire les travaux dans un cours d'eau se termine le 15 septembre;

CONSIDÉRANT QUE les coûts évalués à l'origine étaient très élevés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Normand Galarneau, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE**, les membres du conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandatent le directeur général monsieur Daniel St-Onge à déposer la demande de « certificat d'autorisation » auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de payer les frais de 513.00\$ requis. **QUE** les travaux pour sécuriser les tuyaux qui traversent le ruisseau Stacey soient faits avant le délai du 15 septembre 2009.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS :
Aucune

2009-08-177 ^{5.} **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Roy **QUE,** la séance extraordinaire soit levée à 17h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Dir. gén. et secr.-trés.

Donald Lachance-Maire-suppléant